

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 29 Septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 24

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, DANDOIS, HOCHART, GAJDA, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Monsieur DERGHAL*), Madame MIRASOLA (*pouvoir à Madame THUROTTE*), Monsieur DERUELLE (*pouvoir à Monsieur ANDRZEJCZAK*), Madame DENIS (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur BELLEGUEULE (*pouvoir à Monsieur DUCHEMIN*).

Absents excusés : MM. TONNEAU, FEDDAL.

Absents : MM. BRAILLY, VANDENDOOREN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 21 : AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION DE VÉLOS ET TROTTINETTES.
DÉCISION D'ATTRIBUTION.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Pour l'année 2023, la CAPH a validé lors du conseil communautaire du 6 février 2023, la reconduction de son dispositif avec une effectivité au 1^{er} mars 2023.

Aussi, pour la deuxième année consécutive, le Conseil Municipal a voté le 13 avril 2023, la mise en place d'une aide financière pour l'acquisition de vélos et de trottinettes.

Les personnes intéressées doivent avoir réalisé leur achat dans un délai de moins de 3 mois et à partir du 1er mars 2023.

Pour rappel, le montant de l'aide attribuée pour un vélo ou une trottinette éligible est plafonné à 25% du prix d'achat.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- Une copie du courrier de la Communauté d'Agglomération attestant l'octroi de l'aide intercommunale,
- La fiche contact et attestation sur l'honneur signée,
- Une copie de la facture de l'équipement acheté,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Un RIB.

DELIBERATION N° 21 DU 5 OCTOBRE 2023 -

Envoyé en préfecture le 23/10/2023

Reçu en préfecture le 23/10/2023

Publié le

ID : 059-215901729-20231005-231005DE_21-DE



L'aide est octroyée sans condition de ressource, dans la limite d'achat d'un seul équipement par foyer. Tous frais engagés pourront être récupérés en cas de non-respect des conditions fixées.

Une enveloppe dédiée à l'aide à l'acquisition de vélos et trottinettes de 25 000 € est prévue au budget 2023. Cette aide est cumulable avec les autres aides existantes (CAPH, Etat...). L'aide sera d'une durée d'un an, renouvelable sur décision expresse de l'assemblée délibérante.

La liste suivante regroupe les demandeurs ayant transmis l'ensemble des pièces à fournir :

NOM / Prénom	Type d'équipement	Montant de l'équipement	Montant aide CAPH	Proposition aide ville de DENAIN
DEGHAYE Julien	Trottinette électrique	369,00 €	100,00 €	50,00 €
CHATELAIN Guy	Vélo électrique neuf	2 830,00 €	300,00 €	150,00 €
CORNET Angélique	Vélo électrique neuf	799,00 €	300,00 €	150,00 €
LIBESSART Martine	Vélo électrique neuf	480,00 €	240,00 €	120,00 €
LEHUT Véronique	Vélo classique neuf	349,00 €	150,00 €	75,00 €
AIT M'RIM Jamal	Trottinette électrique	319,00 €	150,00 €	75,00 €
CABAREZ Amandine	Vélo électrique neuf	350,00 €	175,00 €	87,50 €
FRAMMOLINI Pascal	Vélo électrique neuf	800,00 €	300,00 €	150,00 €
DUPONT Bernard	Trottinette électrique	319,00 €	100,00 €	50,00 €
NICITA Marie-France	Vélo électrique neuf + équipement	900,00 €	320,00 €	160,00 €
CLAISES Patrice	Vélo électrique neuf + équipement	2 550,00 €	320,00 €	160,00 €
RETOURNE Stéphane	Trottinette électrique	310,00 €	100,00 €	50,00 €
PLACART Manon	Vélo classique neuf	379,00 €	150,00 €	75,00 €
DEGAUGUE Elodie	Vélo classique neuf	349,00 €	150,00 €	75,00 €
CASIER Jessy	Trottinette électrique	300,00 €	100,00 €	50,00 €
ASSAFAR Lahbib	Vélo électrique neuf	3 359,20 €	300,00 €	150,00 €
HUBERT Michael	Vélo classique neuf	499,00 €	150,00 €	75,00 €
CORGNE Gautier	Vélo classique neuf + équipement	749,00 €	170,00 €	85,00 €
DELFORGE Sylvain	Trottinette électrique	299,00 €	100,00 €	50,00 €
DI PIETRANTONIO Nelly	Vélo classique neuf	399,00 €	150,00 €	75,00 €
VAN DE MAELE Julien	Vélo électrique neuf + équipement	900,00 €	320,00 €	160,00 €
VAN DE MAELE Catherine	Vélo électrique neuf + équipement	900,00 €	320,00 €	160,00 €
OUMAHFOUD Abderahime	Vélo électrique neuf	500,00 €	250,00 €	125,00 €
SANTRAINE Annie	Vélo électrique neuf	900,00 €	300,00 €	150,00 €
LARGILLIERE Michael	Vélo électrique neuf	1 700,00 €	300,00 €	150,00 €
DUPIRE Cathy	Trottinette électrique	250,00 €	100,00 €	50,00 €

.../...

DELIBERATION N° 21 DU 5 OCTOBRE 2023 -

Envoyé en préfecture le 23/10/2023

Reçu en préfecture le 23/10/2023

Publié le

ID : 059-215901729-20231005-231005DE_21-DE



LEDUC Aurélie	Vélo électrique neuf	240,00 €	120,00 €	60,00 €
ABRAHAM Lukas	Trottinette électrique	349,00 €	100,00 €	50,00 €
DEWAMBRECHIES Mélanie	Vélo électrique neuf	799,00 €	300,00 €	150,00 €
SZNEINDER Séverine	Vélo électrique neuf	620,00 €	300,00 €	150,00 €
GENSE Francine	Vélo électrique neuf	240,00 €	120,00 €	60,00 €
MOYAUX Éric	Vélo électrique neuf	1 650,00 €	300,00 €	150,00 €
PÉCHEUX Stephen	Trottinette électrique	299,00 €	100,00 €	50,00 €
CATHELAIN Sandrine	Vélo électrique neuf	1 400,00 €	300,00 €	150,00 €

Les administrés ayant acheté leur vélo ou leur trottinette entre le 30 septembre 2022 (*fin du dispositif CAPH 2022*) et le 1^{er} mars 2023 peuvent bénéficier uniquement de l'aide communale.

Pour ce faire, leur dossier doit respecter les modalités d'acquisitions définies par la délibération n° 17 en date du 13 avril 2023 relative aux modalités 2023 pour l'aide financière pour l'acquisition de vélos et trottinettes électriques.

La liste suivante regroupe les demandeurs ayant transmis l'ensemble des pièces à fournir :

NOM / Prénom	Type d'équipement	Montant de l'équipement	Proposition aide ville de DENAIN
DUMORTIER Jean-Pierre	Vélo électrique neuf + équipement	772,95 €	150,00 €
HOLIN Jean-Marie	Vélo électrique neuf	449,99 €	112,50 €

Vu la délibération cadre du Conseil Municipal n° 20 en date du 10 décembre 2021 relative à la mise en place d'une aide financière pour l'acquisition de vélos et trottinettes électriques,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du lundi 6 février 2023 relative à l'aide à l'acquisition de vélos et trottinettes à destination des habitants de La Porte du Hainaut pour l'année 2023,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 17 en date du 13 avril 2023 relative aux modalités 2023 pour l'aide financière pour l'acquisition de vélos et trottinettes électriques,

Il est donc proposé au Conseil Municipal, après avis de la commission Transition Environnementale et Développement Durable du 21 septembre 2023 :

● **D'ATTRIBUER** les aides financières à l'ensemble des demandeurs mentionnés dans la présente délibération.

● **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires aux décisions d'attribution de ces subventions.

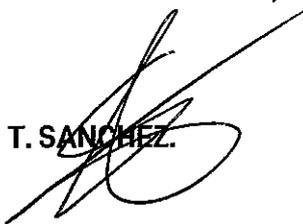
.../...

- **DE VERSER** chacune de ces subventions.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

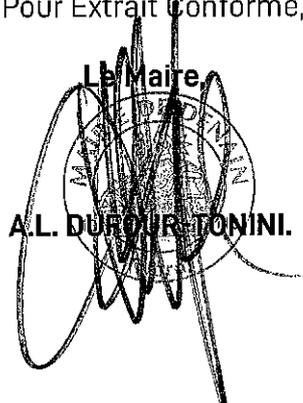
DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le Secrétaire de séance,


T. SANCHEZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,


A.L. DUFOUR-TONINI.

**Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....**